

**Apaisement des circulations à Oullins et
continuité de la Voie Lyonnaise n°6
(Arrêté n° 2023-05-05-R0363 du 5 mai 2023)**

APAISEMENT DE LA CIRCULATION ET VOIE LYONNAISE 6 A OULLINS

Arrêté d'ouverture de la concertation préalable

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2023-05-05-R-0363

Commune(s) : Oullins

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 6 entre le pont d'Oullins et l'intersection entre la Grande rue et la rue Charles Péguy - Ouverture et modalités de la concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 8852

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2023-02-28-R-0126 du 28 février 2023 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la ligne 6 des Voies lyonnaises, entre le pont d'Oullins et l'intersection entre la Grande rue et la rue Charles Péguy à Oullins ;

Considérant que cette concertation est obligatoire et qu'il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme ;

arrête

Article 1 - Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont :

- de fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- de permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Métropole de Lyon

n° provisoire 8852

2

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en commun,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleur urbains) lorsque cela est possible.

Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est compris entre le pont d'Oullins et l'intersection entre la Grande rue et la rue Charles Péguy à Oullins, matérialisé sur le plan en annexe.

Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la Mairie d'Oullins, place Roger Calengro.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", ainsi que sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : concertation.visoullins@grandlyon.com.

Une réunion publique sera programmée ainsi que des ateliers à Oullins. Ces temps d'échange s'adresseront à l'ensemble du public.

Article 4 - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte pour une durée d'environ 5 semaines, entre mi-mai et mi-juillet 2023.

Article 5 - Pendant toute la durée de la concertation, le présent arrêté, le plan de périmètre et un avis administratif seront publiés par tous procédés en usage à la Métropole et à la Mairie d'Oullins.

Un avis indiquant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation sera inséré dans un journal local.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

APAISEMENT DE LA CIRCULATION ET VOIE LYONNAISE 6 A OULLINS

Arrêté d'ouverture de la concertation préalable

Métropole de Lyon

n° provisoire 8852

3

Article 7 - Une copie du présent arrêté sera adressée à madame le Maire d'Oullins.

Article 8 - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Lyon, le 5 mai 2023

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

Signé

Fabien Bagnon

Publié le : 5 mai 2023

Accusé de réception en préfecture
069-200048077-20230505-302699-AR-1-1
Date de télétransmission : 5 mai 2023
Date de réception préfecture : 5 mai 2023

LA DÉMARCHE DE LA MÉTROPOLE DE LYON À OULLINS

Le centre-ville d'Oullins est très dense et ses voiries sont étroites. La Grande Rue attire de nombreux clients d'Oullins et des communes avoisinantes. Ses trottoirs accueillent 2 500 à 6 500 piétons par jour. Elle est actuellement desservie par près de 750 bus quotidiens TCL et de Cars du Rhône

La physionomie urbaine d'Oullins ne permet pas d'appliquer strictement les préconisations du programme-cadre d'aménagement des Voies Lyonnaises. L'insertion d'une vraie piste sécurisée impliquerait notamment de mettre la Grande Rue en sens unique pour les bus. Des compromis sont donc nécessaires.

MÉTHODOLOGIE

Une dizaine de scénarios a été étudiée par la Métropole et la mairie d'Oullins pour assurer la continuité cyclable. Ces tracés ont été discutés lors de 3 ateliers entre la Commune d'Oullins et la Métropole (mai à juillet 2022).

De nombreuses études ont également été réalisées pour affiner les différents impacts sur les modes de déplacements sur le secteur.

Les propositions d'aménagements présentées à la concertation sont le produit du croisement de différentes études (dont l'enquête *Mobilité vers les commerces et services de la Grande Rue d'Oullins* réalisée en septembre 2022, abordée en page 24) ; les résultats compilés de ces études ont permis la rédaction de ce dossier de concertation.

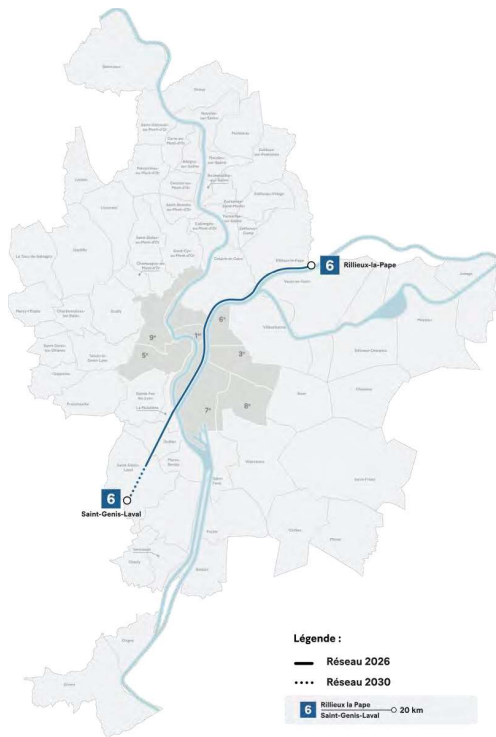
Ils ont également nourri les réflexions conduites de manière étroite entre la Métropole de Lyon et la mairie d'Oullins, qui ont permis de dessiner **2 propositions de plan de circulation, associées à 2 itinéraires de cheminement cyclable.**

APAISEMENT DU QUARTIER BUSSIÈRE

Les habitants du quartier de la Bussière souhaitent apaiser leur quartier (aux abords des écoles notamment), et réduire au maximum le trafic de transit. Les 2 scénarios proposés répondent à cette demande via des changements de sens de circulation. Les ateliers de la concertation permettront de confirmer ou de modifier les partis pris par la Métropole de Lyon et la ville d'Oullins pour apaiser le quartier.

Les habitants du quartier ont fait part d'une proposition de faire transiter la VL6 par la rue du Buisset. Ce scénario fait partie des scénarios étudiés mais qui n'ont pas pu être retenus (cf. page 21).

LA LIGNE VL6 DU NORD AU SUD



Projet de la Voie Lyonnaise 6 ©Métropole de Lyon

La VL6 reliera Rillieux-la-Pape à Saint-Genis-Laval. Longue de 20 km, elle suivra la rive droite du Rhône pour desservir successivement Rillieux-la-Pape, Caluire et Cuire, les 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements de Lyon, La Mulatière, Oullins et Saint-Genis-Laval.

Les caractéristiques générales des Voies Lyonnaises sont conçues en référence au [Programme-cadre des aménagements des Voies Lyonnaises \(2022\)](#), disponible en ligne sur le site GrandLyon.com.

Il est à noter que le tissu urbain particulièrement dense d'Oullins nécessite des dérogations.

Le programme-cadre prévoit notamment :

- des voies cyclables séparées de la route et des trottoirs, assez larges pour se croiser,
- des itinéraires continus desservant les destinations les plus fréquentées,
- des revêtements adaptés offrant un maximum de sécurité et de visibilité,
- des équipements facilitant les parcours (bornes de gonflage, fontaines d'eau, bordures hautes permettant de mettre le pied à terre aux intersections...).

MÉTROPOLE

GRAND LYON

LA LIGNE VL6 DU NORD AU SUD

Rillieux-la-Pape / Lyon



La VL6 longera la rive droite du Rhône, du nord de la Métropole à la Confluence.

Passant par le parc Saint Clair à Caluire-et-Cuire, elle prendra la direction sud pour traverser le centre de Lyon.



Projet de la Voie Lyonnaise 6 ©Métropole de Lyon



Rive Droite – Lyon ©Métropole de Lyon

Lyon

La VL6 s'inscrita dans le contexte du **projet Rive droite**, entre le Pont de Lattre de Tassigny et le Pont Gallieni, qui vise à :

- étendre les nouveaux modes de déplacement en ville et favoriser les alternatives à la voiture comme la marche ou le vélo,
- améliorer la qualité de l'espace public en ouvrant les quais à de nouvelles pratiques dans le respect de la zone classée au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- repenser un nouveau lien avec le Rhône avec des aménagements plus adaptés au fleuve.

Les modalités d'insertion de la VL6 seront étudiées en cohérence avec la création de sites propres de transports en commun. Elle offrira un itinéraire cyclable sécurisé et continu, inexistant à ce jour sur la rive droite du Rhône.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

LA LIGNE VL6 DU NORD AU SUD



Oullins

La section de la VL6 passant par Oullins participera à l'apaisement des circulations à Oullins, au développement des modes actifs et des transports en commun, à l'activité des commerces de proximité...

La desserte de la Mulotière, de la Confluence et d'Oullins offrira une alternative à la voiture individuelle dans ces secteurs particulièrement fréquentés.

Saint-Genis-Laval

En 2026 la Voie Lyonnaise 6 s'arrêtera au rond-point de la rue Clemenceau et de la rue Gadagne. Elle se connectera ainsi à :

- la piste cyclable qui desservira le Metro Hôpital Lyon sud fin 2023,
- la voie verte également créée sur l'avenue Gadagne (jusqu'à la rue des Martyrs) fin 2023.

À horizon 2030, il est envisagé que la VL6 se connecte à l'aménagement cyclable projeté sur la commune de Brignais.

LES SCENARIOS ETUDIES (1/2)

Une dizaine d'hypothèse d'insertion de la VL6 a été étudiée par la Métropole et la mairie d'Oullins, avec l'objectif de sécuriser au maximum les déplacements vélo à partir du pont d'Oullins et l'intersection entre la rue de la Camille et la grande Rue.

Au-delà de cette intersection, le gabarit est plus large et permet l'insertion d'une piste bidirectionnelle (voir p. 48). Ces tracés ont été discutés lors de 3 ateliers entre la Commune d'Oullins et la Métropole (mai à juillet 2022).



Synthèse des scénarios étudiés

- Piste bidirectionnelle sur la grande rue, impliquant sa mise en sens unique aussi bien pour les voitures que les bus. Les bus étant utilisés par des milliers de personnes chaque jour sur la grande rue, ce scénario a été écarté pour ne pas dévier les bus.
 - Piste bidirectionnelle sur la rue de la République (puis passage par la place Anatole France, rue Victor Hugo) et sur la rue de la Camille. Vu le peu de largeur de la rue de la République, cela nécessiterait de réduire fortement le trafic voiture de la rue et de supprimer toutes les places de stationnement. La rue de la Camille devrait également être mise en sens unique, déviant ainsi le bus 63 dans un sens. Ce scénario a été écarté pour ne pas dévier les bus 63.
 - Piste bidirectionnelle sur la rue Bertholey (puis passage par la rue Victor Hugo) et sur la rue de la Camille. Vu le peu de largeur de la rue Bertholey, cela nécessiterait de réduire fortement le trafic voiture de la rue et de supprimer toutes les places de stationnement. La rue de la Camille devrait également être mise en sens unique, déviant ainsi le bus 63 dans un sens. Ce scénario a été écarté pour ne pas dévier les bus.
 - Piste bidirectionnelle sur la Grande Rue, puis passage par la rue Diderot et la rue Perron. Ce scénario impliquerait de mettre 2 secteurs de la grande rue en sens unique, et ne présenterait donc que peu d'intérêt par rapport au 1^{er} scénario.
 - Piste bidirectionnelle sur le Bd Émile Zola, puis sur la rue du Buisset, puis sur la rue de la Camille. Ce scénario implique de mettre en sens unique le boulevard Émile Zola, la rue du Buisset et la rue de la Camille. Cela a des impacts forts sur les lignes de bus, notamment les lignes 63 et 14 qui doivent être alors déviées dans un sens. Ce scénario a été écarté pour ne pas dévier les bus.
- **Marquage vélo au sol sur la Grande Rue, double-sens cyclable sur la rue de la République, passage par l'allée piétonne PJ Martin, passage par le parking de la Camille, marquage vélo au sol sur la rue de la Camille.**
Ce scénario a été retenu, il s'agit du scénario 1.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

LES SCENARIOS ETUDIES (2/2)

Les scénarios de création de couloir bus/vélo sur la Grande Rue et sur la rue de la Camille ont également été étudiés. La création de couloir/bus vélo permet d'améliorer les temps de parcours des bus, tout en améliorant la sécurité des cycles. Ainsi, il a été étudié 4 scénarios :

- Mise en sens unique de la Grande Rue en sud-nord, et de la rue de la Camille en sud-nord. Sens incompatibles et scénario écarté.
- Mise en sens unique de la Grande Rue en sud-nord, et de la rue de la Camille en nord-sud. Scénario n'améliorant pas le temps de parcours des bus vers Lyon, mais vers Saint-Genis, et impacts sur la circulation plus importants.
- **Mise en sens unique de la Grande Rue en nord-sud, et de la rue de la Camille en sud-nord → Scénario permettant un temps de parcours pour les bus vers Lyon plus rapide, et impacts sur la circulation moindre. Ce scénario a été retenu, il s'agit du scénario 2.**
- Mise en sens unique de la Grande Rue en nord-sud, et de la rue de la Camille en nord-sud. Sens incompatibles et scénario écarté.



Les études ont donc mis en évidence **2 propositions de scénario pour le passage de la VL6, qui vous sont présentés dans les prochaines pages.**

ANTICIPER LES EFFETS SUR LES CIRCULATIONS

Les Voies Lyonnaises facilitent les trajets quotidiens (faire ses courses, déposer un enfant à l'école...) et la desserte des pôles résidentiels et d'activité métropolitains.

Quel que soit le scénario retenu à l'issue de la concertation, la création de la VL6 au sud d'Oullins suppose d'évaluer son effet sur l'organisation des circulations automobiles. Un report modal (délaissement de la voiture au profit de la marche, des modes actifs et des transports en commun) élevé profite à tous : faire de la place pour d'autres modes de déplacement encourage le report sur des mobilités alternatives, ce qui permet la réduction du nombre de voitures qui a son tour améliore la circulation – y compris automobile – et participe à l'apaisement de la ville.

Le projet de reprise des mobilités soumis à la concertation participe à ce cycle vertueux par différents leviers :

- l'insertion d'un itinéraire cyclable,
- l'amélioration des conditions de circulation et du confort d'utilisation,
- la réduction de temps de trajet des bus,
- la desserte des pôles d'intérêt oullinois par les modes actifs,
- les connexions au réseau actuel et futur de transport en commun (prolongement du métro B).

DES CHANGEMENTS QUI VONT COMPTER ...

Le vélo n'a pas vocation à remplacer l'ensemble des déplacements en voiture, il permet simplement de développer la multimodalité : les personnes qui le veulent et qui le peuvent auront la possibilité de laisser la voiture pour des trajets sécurisés à vélo.

L'ouverture du prolongement de la ligne B du métro fin 2023 (stations Oullins Centre et Hôpital Lyon Sud) et la fermeture du P+R d'Oullins vont accentuer la diminution du trafic déjà constatée depuis 2019 (voir l'évolution des conditions de circulation page 45).

MÉTROPOLE

GRAND LYON

FOCUS : LES PRATIQUES DE MOBILITÉ DANS LA GRANDE RUE

Une enquête *Mobilité des consommateurs vers les commerces et les services de la Grande Rue d'Oullins* (consultable en annexe) a été réalisée du 20 au 24 septembre 2022 par la société Alyce auprès des clients de la Grande Rue. Avec l'arrivée du Metro B et de la VL6, elle permet de mieux connaître les habitudes de déplacement et d'achats (818 personnes interrogées).

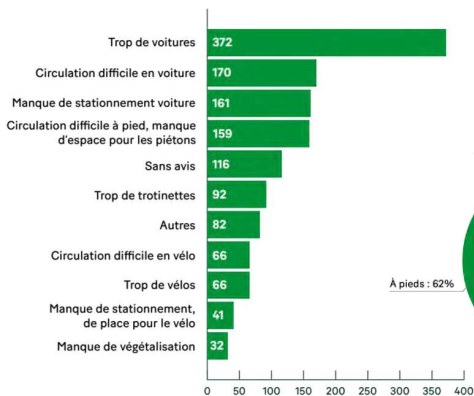
73% des personnes interrogées vivent à Oullins et 81% viennent plusieurs fois par semaine.

- Pour 55% des personnes, les achats sont le seul but du déplacement. **Les 62% des clients qui viennent à pied représentent 67% du chiffre d'affaires des commerces de la Grande Rue.**
- **22% des clients viennent en transport en commun** et seulement 13% en voiture. Ces automobilistes ne représentent que 10% du chiffres d'affaires des commerces, et 73% d'entre eux parcourent moins de 5 km.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

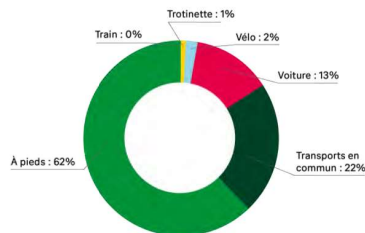
La majorité de la clientèle vient à pied, en vélo ou en transports en commun. Les trajets en voiture contribuent peu à la dynamique commerciale.

La première amélioration souhaitée par la majorité des personnes interrogées (cf. ci-contre) est la réduction du nombre de voitures sur la Grande Rue : son apaisement permettrait d'engager un cycle vertueux (moins de bruit, circulation plus fluide, activité commerciale préservée voire augmentée).



Les améliorations souhaitées sur la Grande Rue

Les moyens de transports utilisés par les clients de la Grande Rue



LE SAVIEZ-VOUS ?

À Lyon, comme à Lille ou Nancy, les enquêtes menées par les CCI**, le CEREMA ou l'ADEME confirment la part de plus en plus relative des déplacements en voiture pour les déplacements liés aux achats. D'autres études montrent également que l'apaisement d'une rue commerçante attire plus de piétons - qui viennent plus souvent - et favorise donc l'attractivité des commerces de proximité.

** L'enquête consommateurs de la CCI est disponible sur www.lyon-metropole.cci.fr

MÉTROPOLE

GRAND LYON

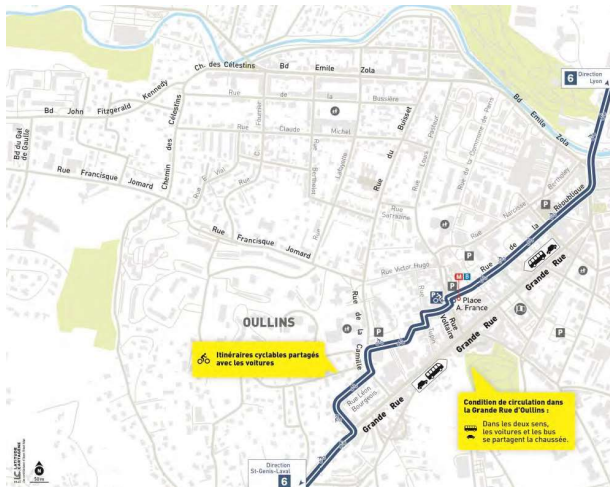
Les aménagements proposés pour la Grande Rue et la continuité cyclable de la voie lyonnaise n°6

CONTINUITÉ CYCLABLE : DEUX ITINÉRAIRES POSSIBLES EN LIEN AVEC LES CIRCULATIONS ET L'APAISEMENT DE LA GRANDE RUE

Scénario 1 :

Signalisation de la continuité cyclable de la VL6 par les rues de la République, Anatole France, Pierre-Joseph Martin, Tupin, parking de la Camille, Camille, Bourgeois.

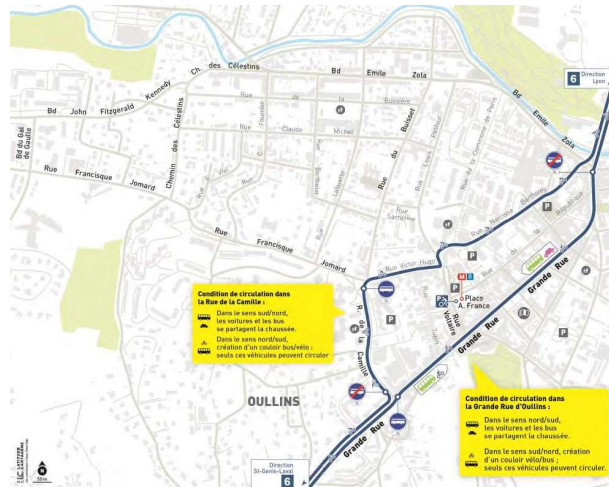
Dans la Grande Rue d'Oullins, la circulation générale est maintenue dans les deux sens.



Scénario 2 : Tracé dissocié pour les vélos

Du nord vers le sud (direction Saint-Genis-Laval) : passage par les rues Bertholey, Victor Hugo, Camille.

Du sud vers le nord (direction Lyon) : passage par la Grande Rue apaisée par la création d'un couloir bus-vélo.



Présentation du scénario 1

SCENARIO 1

Grande Rue entre Pont d'Oullins et République

Existant

Sur les 50 premiers mètres depuis le Pont d'Oullins, la Grande Rue présente deux sens de circulation pour les voitures et une bande de stationnement de chaque côté de la voirie.



La Grande Rue – aujourd'hui ©Folia

Proposition

- Il est proposé l'intégration de l'itinéraire cyclable avec un marquage au sol.
- Ce choix permet de conserver les places de stationnement.



Perspective de La Grande Rue – demain ©Folia



La Grande Rue – aujourd'hui
©Streetmix



La Grande Rue – demain
©Streetmix



SCENARIO 1

République entre Grande Rue et Clément Desormes



Existant

L'itinéraire emprunte la rue de la République sur 300 mètres. Cet axe étroit n'offre qu'un seul sens de circulation automobile (depuis le sud) et un seul côté de stationnement (au nord).



La rue de la République – aujourd'hui ©Folia



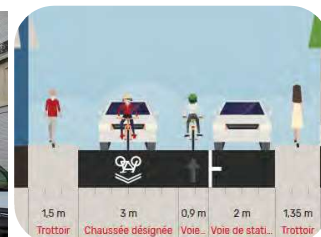
Proposition

Aménagement envisagé : **double-sens cyclable***

- Dans le sens sud-nord, la circulation des cycles est partagée avec les voitures.
- Dans le sens nord-sud, un double-sens cyclable* (côté nord) est signalé par marquage au sol.
- La largeur actuelle des trottoirs est conservée.



Perspective la rue de la République – demain @Folia



* Un **double-sens cyclable** est un espace de circulation des cycles à contre-sens des voitures, dans une voirie à sens unique pour les voitures.

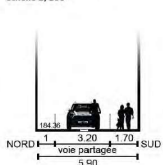
SCENARIO 1 – Secteur Anatole France (en travaux)

Section République entre Desormes et Anatole France

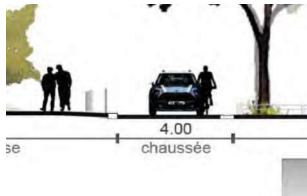
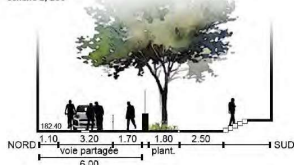
Sur 25 mètres, le profil de la rue de la République ne permet pas d'insérer un double-sens cyclable.

Une zone de rencontre* est possible, où les piétons sont prioritaires sur les cycles et les voitures.

Coupe NN
échelle 1/100



Coupe OO
échelle 1/100

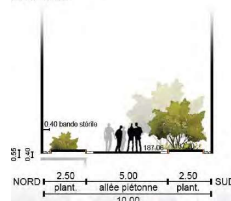


Rue Pierre-Joseph Martin

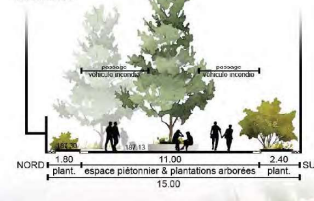
Le projet de la place Anatole France reprend l'ensemble de la rue Pierre-Joseph Martin.

Il dessine une allée piétonne d'environ 5 m de large. Dans ce secteur, les cyclistes doivent rouler au pas.

Coupe QQ
échelle 1/100



Coupe RR
échelle 1/100



*Une **zone de rencontre** est une chaussée partagée par tous les modes (piétons/vélos/voitures) et limitée à 20 km/h. Les piétons sont prioritaires.

*Une **vélorue** est une voie partagée entre les vélos et les voitures, avec possibilité d'accueillir un trafic automobile faible (moins de 1 000 véhicules/ sens et une vitesse limitée à 30 km/h). Les vélos y sont prioritaires.

SCENARIO 1 – Rue Tupin et parking de la Camille

Existant

La rue Tupin est une zone de rencontre, partagée par les piétons, les cyclistes et les voitures, sans places de stationnement.

La traversée du parking de la Camille par les cycles nécessite de revoir les entrées et sorties des véhicules.



Rue Tupin - Oullins ©Google Street view

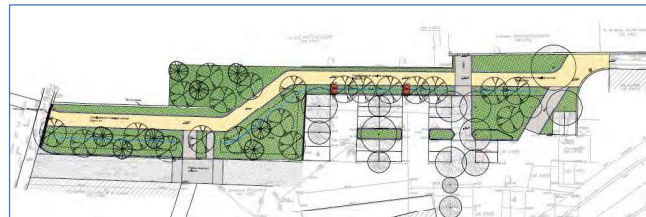


Projet connexe

La création d'une allée piétonne est prévue entre la rue Tupin et la rue de la Camille, au droit de la maison au 14 rue de la Camille, démolie par la Ville. Environ 15 places de stationnement devraient être supprimées.

Proposition

- La rue Tupin conserve sa vocation de zone de rencontre entre piétons, vélos et voitures.
- La circulation cycliste sur la future allée piétonne se fera au pas.



Plan projet de l'allée piétonne dans le parking de la Camille
©Graphyte

SCENARIO 1 – Rue de la Camille et rue Léon Bourgeois



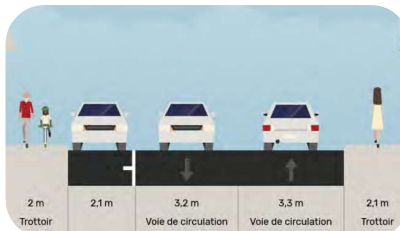
Rue de la Camille

Il est proposé l'intégration de l'itinéraire cyclable par marquage au sol sur cette portion de la rue de la Camille.



Rue de la Camille - Oullins ©Google Street view

Existant (au droit du parking de l'école)



Proposition

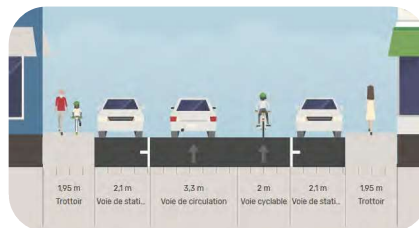


Rue Léon Bourgeois

Aménagement envisagé : double-sens cyclable

- Dans le sens nord-sud (direction Saint-Genis-Laval), la circulation est partagée avec les voitures.
- Dans le sens sud-nord (direction Lyon), un double sens cyclable est signalé par marquage au sol.

Existant



Proposition



MÉTROPOLE

GRAND LYON

SCÉNARIO 1

SYNTHÈSE CIRCULATION DES CYCLES



Circulation envisagée

- Sur la chaussée avec les voitures sur la Grand Rue
- Double-sens cyclable rue de la République
- Zone de rencontre au bout de la rue de la République
- Vélorue place Anatole France
- Vélos au pas dans la rue piétonne P-J Martin
- Vélos au pas dans la future allée piétonne du parking de la Camille
- Sur la chaussée avec les voitures rue de la Camille
- Double-sens cyclable rue Léon Bourgeois.

Stationnement et cadre de vie

- Conservation du stationnement

SCÉNARIO 1

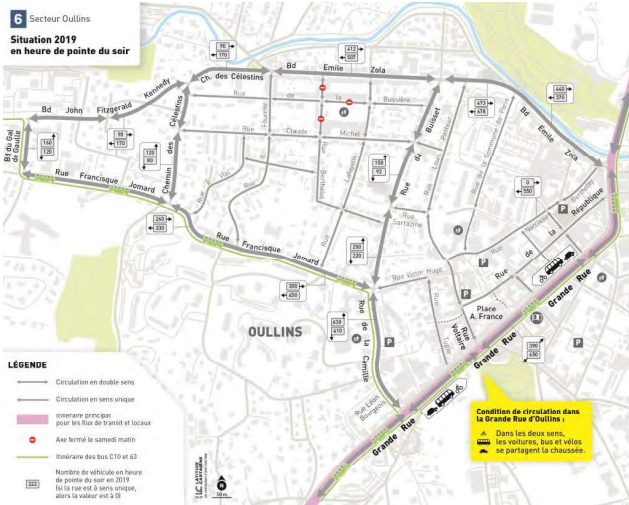
LES EFFETS SUR LA CIRCULATION

Les conditions de circulation aujourd'hui aux heures de pointe du soir

Dans la Grande Rue d'Oullins, les bus, voitures et vélos se partagent la chaussée dans les deux sens.

Entre la Grande Rue et le Chemin des Célestins, l'axe formé par la rue de la Camille et la rue Francisque Jomard est très fréquenté par les personnes qui souhaitent se rendre à Oullins Centre, vers Saint-Genis Laval ou vers Lyon en passant par la Grande Rue d'Oullins.

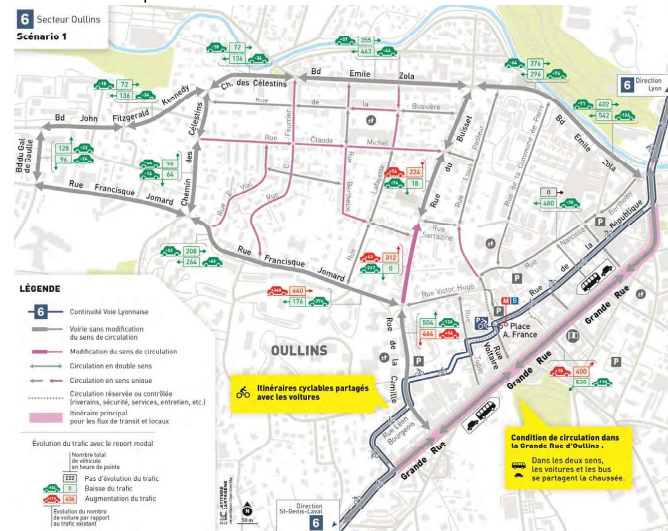
Les rues Francisque Jomard, Narcisse Bertholey et la partie est du bd Emile Zola atteignent 75 à 100% de leur capacité en termes de trafic.



Circulation et trafic aujourd'hui aux heures de pointe du soir ©Latitude Cartagène

Demain, aux heures de pointe du soir

La rue Francisque Jomard est fortement congestionnée, suite aux modifications du plan de circulation du quartier.



Circulation et trafic scénario 1 aux heures de pointe du soir (en grand format page 93) ©Latitude Cartagène

Carte également disponible en annexe

À retenir

- Pas de modification du plan de circulation, sauf dans le quartier de la Bussière.
- Réduction du nombre de voitures estimé à 20%.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Présentation du scénario 2

SCENARIO 2

Grande Rue

Existant

La Grande Rue d'Oullins présente aujourd'hui 1 voie de circulation mixte (automobiles, bus, vélo) dans chaque sens et des places de stationnement majoritairement situées côté ouest.



La Grande Rue – aujourd'hui
©Folia

Sud-est

Nord-ouest



La Grande Rue – aujourd'hui
©Streetmix



Proposition

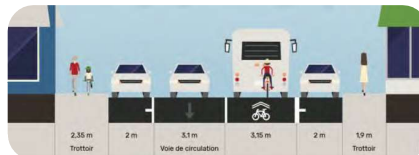
Tracé dissocié de la VL6, pour les cycles

- Un couloir bus / vélos du sud vers le nord (vers Lyon), entre rue de la Camille et Zola.
- Sens nord-sud pour les voitures, bus (et vélos qui souhaitent rester sur la Grande Rue).
- Maintien des 16 places de stationnement et des places de livraison côté couloir bus (Est).
- Maintien de 34 places de stationnement et 5 places de livraisons côté ouest.



Perspective La Grande Rue – demain
©Folia

Nord-ouest



La Grande Rue – demain
©Streetmix

Sud-est

SCENARIO 2

Rue Narcisse Bertholey

Le tracé dissocié des cycles passe par la rue Narcisse Bertholey pour le sens nord-sud (vers Saint-Genis-Laval).



Existant



Rue Narcisse Bertholey – aujourd’hui ©Folia



Rue Narcisse Bertholey – aujourd’hui ©Streetmix

Proposition

Entre Pont d’Oullins et la rue Marceau

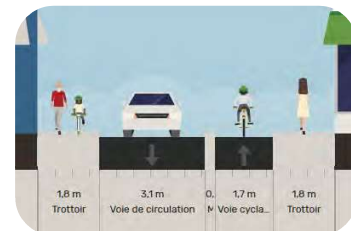
- Sur cette section de 200 mètres, le sens de circulation automobile est conservé, notamment pour desservir le parking Arès-Dufour.
- La rue Bertholey est mise en tête-bêche* en lien avec la modification du plan de circulation (voir page 51). La faiblesse du trafic permet alors la création d’une vélorue* avec maintien des places de stationnement.



Perspective - Rue Narcisse Bertholey – demain ©Folia

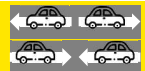
Entre la rue Marceau et la rue Voltaire

- Sur 280 mètres environ, la vélorue laisse place à une piste cyclable sécurisée dans le sens nord-sud (vers Saint-Genis-Laval).
- Les automobiles circulent dans le sens sud-nord uniquement (vers Lyon), sens inversé par rapport au sens actuel. L’accès aux parkings est maintenu.
- La suppression de 35 places de stationnement permet d’insérer une piste sécurisée pour le sens vélo nord-sud (vers Saint-Genis-Laval) tout en conservant les arbres.



Rue Narcisse Bertholey – demain ©Streetmix

*Une rue en **tête-bêche** ne peut être traversée de bout en bout : elle est partagée en deux sens unique qui se font face ou se tournent le dos.



SCENARIO 2

Rue Voltaire et rue Victor Hugo



À partir de la rue Voltaire, toujours dans le sens nord-sud (vers Saint-Genis-Laval), la VL6 emprunte des axes peu fréquentés par les voitures, ce qui justifie un aménagement en vélorue* sur cette section d'environ 200 mètres.

Rue Voltaire

- Le trafic automobile concerne uniquement l'accès au parking de l'église.
- Cette courte section (30 m) peut être aménagée en vélorue*.



Rue Voltaire - Oullins ©Google Street view

Rue Victor Hugo

- Cette rue en impasse est conservée en zone de rencontre.



Rue Victor Hugo - Oullins ©Google Street view

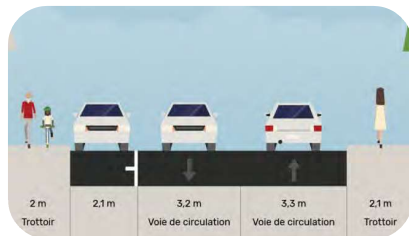
SCENARIO 2

Rue de la Camille

Depuis la rue Victor Hugo, le tracé se poursuit sur la rue de la Camille, une chaussée au profil plus large (10,8 m).

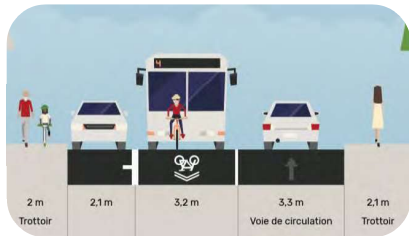


Existant (au droit du parking de l'école)



Rue de la Camille – aujourd'hui ©Streetmix

Proposition



Rue de la Camille – demain ©Streetmix

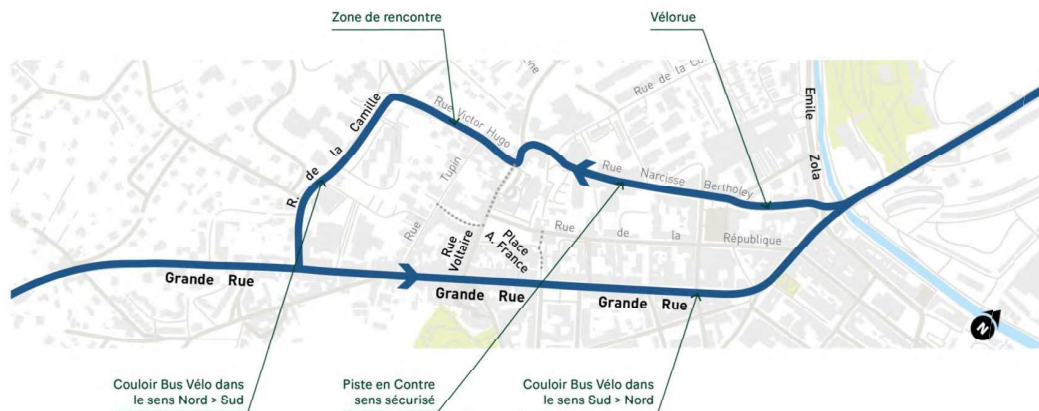
Proposition

Pour pouvoir améliorer la sécurité des vélos et la performance du bus 63 en direction de Lyon, **un couloir bus/vélo serait créé sur la rue de la Camille entre Jomard et la Grande rue** dans le sens nord-sud (vers la Grande Rue). La circulation des voitures se ferait uniquement dans le sens sud-nord.

- Les 7 places de stationnement existantes du côté du couloir bus/vélo sont conservées.
- Coté nord, la place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) peut être conservée.
- L'école Notre-Dame du Bon Conseil bénéficiera d'une meilleure performance du 63, et conservera les places de stationnement devant l'établissement.



SCÉNARIO 2 - SYNTHÈSE CIRCULATION DES CYCLES



Tracé : un itinéraire dissocié pour les cycles

- Apaisement de la Grande Rue et amélioration de la performance des bus en direction de Lyon par la création d'un couloir bus/vélo.
- Vélorue puis piste vélos sécurisée sur Bertholey.
- Vélorue puis zone de rencontre sur Voltaire et Victor Hugo.
- Couloir bus/vélo rue de la Camille, apaisement de la rue à la hauteur de l'école.

Stationnement et cadre de vie

- Suppression de 35 places de stationnement dans la rue Bertholey
- Tous les accès voiture aux parkings publics sont maintenus

SCÉNARIO 2

CIRCULATION : QUELLE EST LA TENDANCE AUJOURD'HUI ?

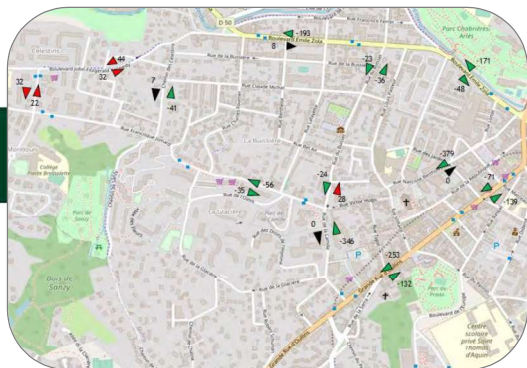
Évolution des conditions de circulation entre 2019 et 2023

Les études de mobilités présentées dans le présent dossier ont été réalisées sur la base des trafics mesurés en 2019.

De nouveaux comptages ont été réalisés en février 2023 pour pouvoir observer la tendance depuis 2019.

En dehors de quelques légères augmentations localisées, notamment à l'Ouest (Kennedy et De Gaulle), les trafics montrent des **baisses significatives**, notamment :

- Entre -70 à -250 véhicules en heure de pointe sur la **Grande Rue** d'Oullins, soit de **-20 à -40 % du trafic 2019** ;
- Entre - 50 à - 200 véhicules en heure de pointe sur le **bd Emile Zola**, soit environ **-10% à -40% du trafic 2019**, notamment dans le sens est > ouest ;
- Environ - 350 véhicules en heure de pointe sur le sens sud > nord, sur la **rue de la Camille**, soit environ **-55% du trafic 2019** ;
- Environ - 380 véhicules sur la **rue Bertholey**, soit environ **-70% du trafic 2019** ;
- Entre - 35 à - 55 véhicules sur **Jomard**, soit environ **-8% à -20% du trafic 2019**.



Évolution du trafic entre 2019 et 2023 (en nombre de véhicules pour l'heure de pointe du soir)©Explain

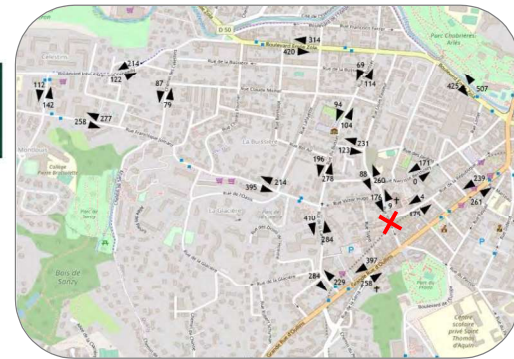
À retenir

Avec les baisses de trafic importantes constatées depuis 2019, le report modal est d'ores et déjà en cours à Oullins !

Avec l'arrivée du Metro B en centre-ville et des Voies Lyonnaises à Oullins, un report modal de 33% est donc réaliste.



Trafic en 2019 (en nombre de véhicules pour l'heure de pointe du soir)©Explain



Trafic en 2023 (en nombre de véhicules pour l'heure de pointe du soir)©Explain

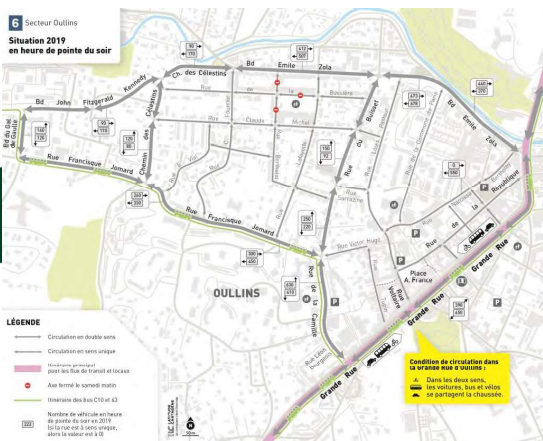
SCÉNARIO 2

LES EFFETS SUR LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Les conditions de circulation aujourd'hui aux heures de pointes

Dans la Grande Rue d'Oullins, les bus, voitures et vélos se partagent la chaussée dans les deux sens.

Entre la Grande Rue et le Chemin des Célestins, l'axe formé par la rue de la Camille et la rue Francisque Jomard est très fréquenté par les personnes qui souhaitent se rendre à Oullins Centre, vers Saint-Genis Laval ou vers Lyon en passant par la Grande Rue d'Oullins. Les rues Francisque Jomard, Narcisse Bertholey et la partie est du bd Emile Zola atteignent 75 à 100% de leur capacité en termes de trafic.

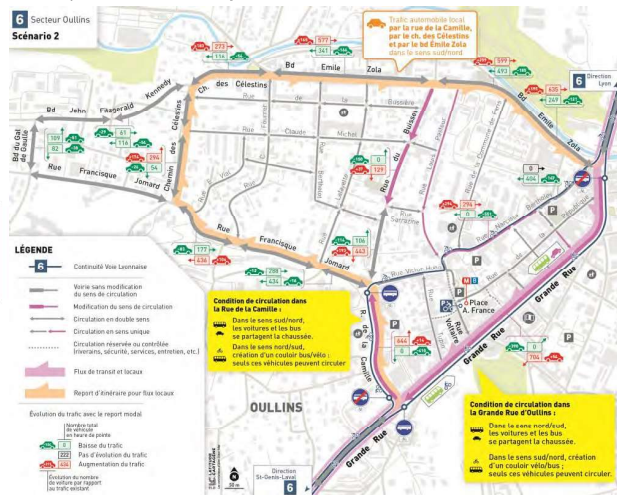


Circulation et trafic aujourd'hui ©Latitude Cartagène

Demain, aux heures de pointe du soir (en grand format p94)

- Bd Emile Zola (secteur Pont d'Oullins) : risque de congestion important. Le phasage des feux pourra être modifié pour réduire la congestion en heure de pointe.
- Rue de la Camille : risque de congestion important. Le phasage des feux pourra être modifié pour réduire la congestion en heure de pointe.
- La Grande Rue est apaisée et les traversées piétonnes sont plus sereines.
- Amélioration de la performance de la ligne 63 sur la rue de la Camille.

À retenir
 Modification du plan de circulation (Grande Rue, rue de la Camille, rue Narcisse Bertholey, quartier de la Bussière).
 Réduction du nombre de voiture estimé à 33%.
 La circulation automobile restante est reportée vers le chemin des Célestins (ou en variante, par Charles de Gaulle puis Kennedy) et le Bd Emile Zola.



Circulation et trafic scénario 2 (page 94 en grand format) ©Latitude Cartagène

SCENARIO 2

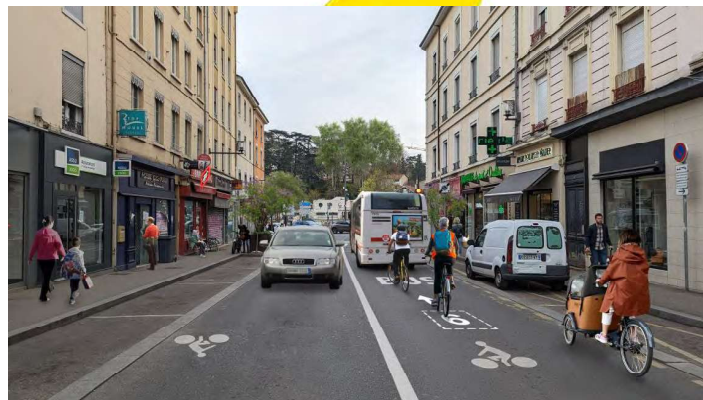
FOCUS SUR LES EFFETS POUR LA GRANDE RUE

Commerces de la Grande Rue

- Toutes les places de stationnement et de livraison de la Grande Rue sont conservées.
- L'accès à tous les parkings du centre ville est maintenu.
- Le sens de la rue Narcisse Bertholey est en partie inversé pour que les voitures venant du sud puissent rejoindre le parking Arles Dufour.

Amélioration des transports en commun

→ La régularité et l'efficacité des bus empruntant la Grande Rue (C10, 63, etc.) est améliorée avec **une réduction de moitié du temps de parcours** en direction de Lyon: 3 mn toute la journée contre un temps de trajet actuel allant jusqu'à 6,5 minutes. Ce sont plus de 15 000 voyageurs par jour qui pourront en bénéficier.



Perspective de La Grande Rue – demain ©Folia

VL6 sur la Grande Rue, après la rue de la Camille

Comparaison des scénarios

COMPARAISON DES 2 SCÉNARIOS

Enjeux	Scénario 1	Scénario 2
Améliorer le confort des piétons	Conflits (rue PJ Martin notamment, avec les piétons se rendant au Métro)	Mise en sens unique pour les voitures : traversées plus sécurisées, cheminements plus agréables
LVL6 - offrir une alternative cyclable de qualité	N'atteint pas les objectifs des Voies Lyonnaises, notamment d'améliorer la sécurité des cycles. Pas de sécurisation sur Grande Rue et rue de la Camille, passage par une aire piétonne et une allée piétonne , et sur République et Bourgeois, un sens avec la circulation voiture et double sens cyclable (non sécurisé).	Dérogation au programme cadre des Voies Lyonnaises: <ul style="list-style-type: none"> • Couloir Bus Vélo dans le sens Sud→Nord • Vélorue, contre-sens sécurisé, zone de rencontre et couloir Bus/ Vélo dans le sens Nord→ Sud
Améliorer la performance des bus	Sans impact	Couloirs bus/vélo sur la Grande Rue (bus C10, C7, 63, 78, et 88) et sur la rue de la Camille (bus 63)
Apaiser le quartier de la Bussière	Apaisement du quartier de la Bussière	Apaisement du quartier de la Bussière
Apaiser la Grande Rue	Sans impact	Mise en sens unique pour les voitures
Circulations automobiles pour l'itinéraire Sud < Nord	Peu d'impact	+ 2 km pour les automobilistes résiduels venant du sud
Stationnement	Conservation des places de stationnement	35 places supprimées sur la rue Bertholey
Arbres	Aucun arbre impacté	Aucun arbre impacté

PROPOSITION D'EXPÉRIMENTATION



Métropole de Lyon – ©Thierry Fournier

Afin de bénéficier des modifications de comportement en termes de mobilité, induites par les grands projets ci-dessous :

- Prolongement du métro B : ouverture station Oullins Centre
- Réaménagement de la place Anatole France et de la modification rue Voltaire
- Mise en place de la Restructuration du Réseau de Bus avec l'arrivée du Métro B
- Restructuration des cars du Rhône avec l'arrivée du Métro B
- Ouverture de la station Vélo en gare d'Oullins
- Fermeture du P+R d'Oullins
- Plan d'apaisement Bussière

Une **phase d'expérimentation** pourrait être proposée à partir de 2024.

La méthodologie resterait à préciser (enquêtes clients des commerces et usagers de l'espace public, comptages piétons, vélo et voitures sur différents axes, utilisation des transports en commun, vacance des commerces, etc.)

Les améliorations seraient évaluées et, le cas échéant, la situation initiale pourra être rétablie.

L'apaisement du quartier Bussière

APAISER LE QUARTIER BUSSIÈRE

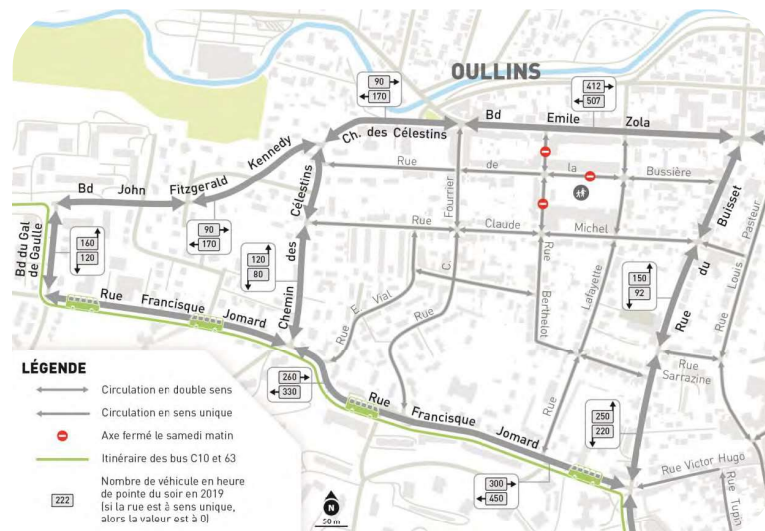
Circulations : une situation à améliorer

Afin de réduire le trafic au cœur du quartier de la Bussière, cause de nuisances pour ses habitants, la Métropole de Lyon et la mairie d'Oullins proposent de mettre en sens unique la majorité des rues dans un rectangle compris entre Célestins, Jomard, Buisset et Zola.

- Le plan de circulation proposé en cœur de quartier est identique pour les 2 scénarios (sauf pour les rues Buisset et Pasteur).
- Des modifications pourront y être apportées, suivant les échanges des ateliers et le bilan de la concertation.
- Les mises en sens unique de ces rues seront l'occasion de créer des bandes cyclables.

Quel que soit le scénario, l'aménagement d'un cheminement cyclable est compatible avec l'apaisement du quartier.

SITUATION ACTUELLE



Circulation en heure de pointe du soir en 2019
@Latitude Carthagène

APAISER LE QUARTIER BUSSIERE

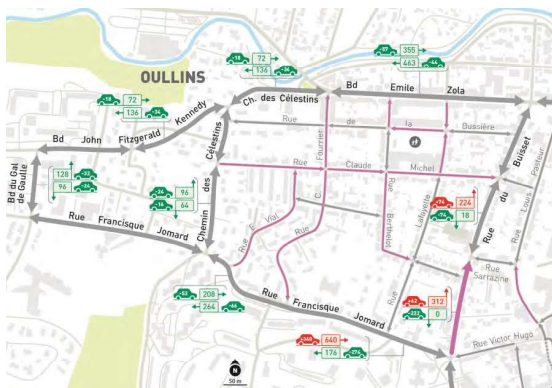
Les scénarios

Les deux scénarios prévoient des mises à sens unique de plusieurs rues situées entre le Bd Emile Zola et la rue Francisque Jomard. Les axes concernés sont délimités à l'est par la rue du Buisset et, à l'ouest, par le chemin des Célestins.

Les cartes complètes sont présentées en **annexe**.

Un apaisement significatif

Tout en offrant de meilleures conditions pour les piétons et les vélos, l'apaisement du quartier Bussière serait significatif sur les rues du Buisset et Narcisse Bertholey.



SCÉNARIO 1

- Mise à sens unique de la rue du Buisset entre Jomard et Sarrazine (sens sud-nord).
- Mise à sens unique rue Pasteur (entre Bertholey et Sarrazine)



SCÉNARIO 2

- Mise à sens unique de la rue du Buisset entre Sarrazine et Zola (sens nord-sud).
- Mise à sens unique rue Pasteur (entre Zola et Bertholey)
- Inversion de la rue Bertholey (entre Voltaire et Marceau) en sens sud-nord pour assurer l'accessibilité des parkings de l'église et Alès-Dufour.

LÉGENDE

- 6 Continuité Voie Lyonnaise
- Voie sans modification du sens de circulation
- Modification du sens de circulation
- ↔ Circulation en double sens
- Circulation en sens unique
- - - - - Circulation révisée ou contrôlée (Inertams, sécurité, services, entretien, etc.)
- Itinéraire principal pour les flux de transit et locaux



APAISER LE QUARTIER BUSSIÈRE

Quel report du trafic restant ?

Dans le **scénario 2**, la modification du plan de circulation pourrait permettre d'atteindre l'objectif de environ 33% de réduction de la circulation automobile (en faveur d'autres moyens de transport).

La mise à sens unique partiel de la rue du Buisset orienterait le reste du trafic sud-nord (se dirigeant vers Lyon) vers l'ouest du quartier de la Bussière, via le chemin des Célestins. Une variante par Charles de Gaulle et Kennedy est également possible.

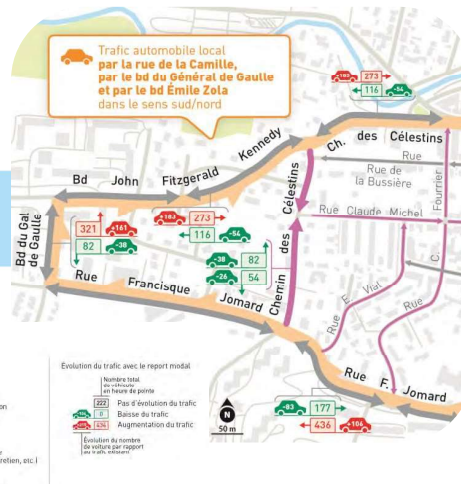
Scénario 2 : Itinéraire principal par le Chemin des Célestins

- +1,6 km
- Le chemin des Célestins reste à double sens



Scénario 2 : Variante avec itinéraire principal par le boulevard du Général de Gaulle

- + 2,3 km
- Circulation en « tête bêche » sur le chemin des Célestins



La rue du Buisset est apaisée dans les deux cas.

Les étapes à venir

PARLONS-EN !



2 ateliers pour regarder les propositions de plus près

Le 13 juin en salle Raspail de la Mairie d'Oullins

Le 16 juin en salle Raspail de la Mairie d'Oullins

Une réunion publique

Le 22 mai à la Salle des Fêtes du Parc Chabrières

Inscrivez-vous sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com

(ouverture des inscriptions à la réunion publique le 15 mai et aux ateliers le 29 mai)

MÉTROPOLE

GRAND LYON

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

